



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 22 octobre 2024 à 14 h 17 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Antoine Cremer, Éliane Poirier-Boucher, attachés politiques et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Guylaine Déziel, directrice, Urbanisme et développement durable, Geneviève Leduc, cheffe de service, Biens immobiliers, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Zahir Ouali, directeur adjoint, Urbanisme et développement durable, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Mario St-Pierre, directeur, Finances, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, et Frédéric Vandal, Directeur, Transition écologique.

CAUP20241022-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 octobre 2024.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

3.5 Projet numéro 140318 - Dérogation mineure - Installer une enseigne rattachée - 171, boulevard Saint-René Est - District électoral de Bellevue - Alicia Lacasse-Brunet (recommandation défavorable du CCU)

9.4 Projet numéro 140316 - PIIA - Installer une enseigne rattachée - 171, boulevard Saint-René Est - District électoral de Bellevue - Alicia Lacasse-Brunet (recommandation défavorable du CCU)

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande le retrait de l'item suite à une conversation avec le promoteur et de la recommandation défavorable du CCU. Elle souligne que le projet sera reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Mario Aubé profite de ce point à l'ordre du jour pour soulever une interrogation quant à la pertinence qu'un tel dossier soit analysé par le SUDD. Il souligne que la réglementation devrait être revue afin d'alléger la tâche des services dans des dossiers similaires.

Les items 3.5 et 9.4 sont retirés de l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

3.9 Projet numéro 140364 - Usage conditionnel - Construire une habitation multifamiliale de 15 étages comprenant 251 logements - 435, chemin Vanier (N. O.) - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

3.10 Projet numéro 140365 - Dérogation mineure - Construire une habitation multifamiliale de 15 étages - 435, chemin Vanier (N. O.) - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

9.6 Projet numéro 140363 - PIIA - Construire une habitation multifamiliale de 15 étages - 435, chemin Vanier (N. O.) - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Madame la conseillère Anik Des Marais demande le retrait des items 3.9, 3.10 et 9.6, et ce, à la demande du promoteur. Elle précise qu'il y a eu beaucoup de préoccupations des résidents de l'ensemble des districts visés. Elle a eu une discussion avec le promoteur la semaine dernière et ce dernier a accepté de faire une séance d'information auprès des résidents.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin s'interroge sur les impacts d'un report sur la réalisation du projet et sur les délais de construction. Monsieur Zahir Ouali mentionne que le retrait est à la demande du promoteur.

Monsieur le conseiller Mario Aubé fait le lien avec ce dossier et les redevances de développement. Il se questionne si le promoteur sera au fait qu'il y aura un effet de gel avec l'adoption de la nouvelle réglementation.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne que les redevances seront applicables lors de la demande du permis. Monsieur Simon Rousseau mentionne que la question sera traitée par l'administration et qu'une réponse sera transmise aux élus sous peu.

Les items 3.9, 3.10 et 9.6 sont retirés de l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir.

9.2 Projet numéro 140300 - Nomination d'un membre choisi pour sa formation ou son expertise dans le domaine de l'urbanisme au Comité consultatif d'urbanisme

Madame la conseillère Caroline Murray remercie monsieur Jorge Magalhaes qui a terminé ses deux mandats au sein du CCU.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si le CCU est composé de membres citoyens de chacun des secteurs de la ville ou seulement de professionnels.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que les sièges citoyens doivent revenir aux citoyens. Toutefois, il y a des sièges experts qui reviennent à des spécialistes uniquement et que la nomination d'aujourd'hui concerne l'un de ces sièges.

17.3 Projet numéro 140510 --> CE - Protocole d'entente de partenariat Excellence sportive Outaouais 2024- 2025

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne que lorsqu'il était à la présidence de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire, il y a eu la chance de travailler de près avec cet organisme. Il est content de voir ce protocole à l'ordre du jour, toutefois il souligne les différents défis qui ont été rencontrés pour y parvenir. Il mention le projet de Maison du sport dans le cadre des analyses des arénas désuètes sur le territoire. Il aimerait que l'on continue à réfléchir sur la réalisation de ce projet avec cet organisme qui souhaite s'impliquer dans la vie sportive de la Ville. Il souhaite également que l'on poursuive ce partenariat pour développer des infrastructures sportives.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin a revendiqué plusieurs fois l'importance de ne pas vendre à un tiers ces arénas désuets. Il faut que l'on réfléchisse sur l'avenir de ces arénas. Il faut penser à la communauté et effectuer une consultation citoyenne à cet effet. Selon lui, tous les arénas ne se valent pas et il ne voit pas qu'un aréna doit absolument répondre à des besoins sportifs uniquement.

25.1 Projet numéro 140105 – Approbation du calendrier des séances du conseil municipal, du comité plénier et du comité exécutif pour l'année 2025

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc propose un amendement à la résolution. Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Steve Moran. Le comité de la révision de la régie interne a fait une proposition de faire des séances de consultations dans les secteurs afin de remplacer les séances des conseils municipaux. Il considère que l'esprit de faire des conseils municipaux dans les différents secteurs est de rapprocher les citoyens des décisions du conseil municipal. La Ville de Gatineau est différente des autres grandes villes en raison du fait qu'elle n'a pas de conseil d'arrondissement. Il ne faut pas se limiter à analyser la possibilité de faire des séances dans les différents secteurs. Il propose d'adopter les dates et de mander l'administration de revenir avec une proposition des coûts de la tenue de conseil municipal dans les différents secteurs.

La proposition d'amendement se lit comme suit :

« **ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte le calendrier des séances du conseil municipal, du comité plénier et du comité exécutif pour l'année 2025 qui est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

Il est également résolu de mandater l'administration afin de revenir au conseil municipal avant la fin de l'année 2024 pour proposer la tenue de séances du conseil municipal en 2025 dans des établissements des différents secteurs de la ville, et que cette proposition d'amendement au calendrier des séances mentionne les frais associés à ces sorties du conseil municipal. »

Monsieur le conseiller Daniel Champagne aimerait que l'analyse qui sera présentée démontre les coûts et répercussions de ces déplacements et non pas de retarder l'adoption des dates prévues au calendrier proposé. Il ne souhaite pas que le conseil municipal vote un engagement ferme de tenir les séances du conseil municipal dans différents secteurs de la ville. Monsieur Leclerc mentionne que c'est l'esprit de la proposition et qu'il y aura une analyse qui sera présentée aux membres du conseil municipal qui pourront statuer en fonction des éléments de réponse qui seront présentés.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souligne que l'analyse doit prendre en considération que les citoyens du milieu aient une place spéciale lors de ces séances. Il propose la tenue de « townhall » avant la séance du conseil afin que les gens puissent partager leurs préoccupations.

Monsieur le conseiller Steven Boivin indique que lorsque l'analyse sera présentée, ces éléments seront pris en considération.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souligne les différents débats qui ont déjà eu lieu quant à cette proposition. Cette analyse ne doit pas être présentée trop tardivement en raison des possibilités de location qui sont limitées. Si on revient avec ce qui a été proposé précédemment, soit une séance dans l'est et une dans l'ouest, sans aller dans les autres secteurs, cela peut être difficile à justifier auprès des citoyens. Il souligne que l'appartenance aux différents secteurs est encore très importante.

Monsieur Bovin mentionne qu'il y a actuellement une analyse qui est effectuée par le service du greffe à cet effet et qu'il sera possible de revenir avec cette analyse auprès des élus.

M^e Véronique Denis ajoute qu'il y a différents éléments à considérer, soit l'élément financier et l'élément technique, notamment au niveau de la webdiffusion en direct. Il ne faut pas oublier que nous serons en année électorale en 2025 et les élus devront statuer s'ils souhaiteront tout de même tenir les séances du conseil à l'extérieur malgré le calendrier électoral.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette n'a pas d'enjeu avec la proposition d'amendement de monsieur Leclerc. Elle mentionne qu'elle a été informée des travaux entamés concernant la régie interne. La raison pour laquelle cette proposition a été déposée de cette façon était pour favoriser les « townhall » pour que les citoyens puissent poser des questions en dehors de l'ordre du jour du conseil municipal. Il y a quand même un certain nombre de contraintes, notamment les délais et la disponibilité des salles. Elle mentionne également le PL 57 qui peut apporter des contraintes supplémentaires aux services impliqués pour la mise en œuvre. Également, le conseil municipal tente de ne pas se déplacer l'hiver en raison du temps limité entre le caucus préparatoire et le conseil municipal.

Monsieur Moran indique que nous revenons sur les mêmes débats qui ont déjà eu lieu. Il tient à ce que la démocratie soit accessible aux citoyens et demande que l'analyse soit effectuée en connaissance de cause. La réalité est que cela coûtera plus cher et il faudra déterminer si cela vaut la peine. Il appuie l'amendement et il a hâte de voir les analyses qui seront présentées.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin ne votera pas contre l'amendement et il réitère que ce débat a déjà été tenu.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne que nous devons une proximité à nos citoyens, notamment en raison du vieillissement de la population. Selon lui, ce n'est pas une question de coûts qui doit empêcher le conseil municipal de tenir ses séances dans les différents secteurs.

Aucun vote n'est demandé, l'amendement est donc adopté. Le projet de résolution tel qu'amendé sera soumis au conseil municipal de ce soir.

34.1 Projet numéro 140428 - Adoption finale - PPCMOI - Construire une habitation multifamiliale de 40 logements - 40, boulevard de la Technologie - District électoral de L'Orée-du-Parc – Isabelle N. Miron

Madame la conseillère Isabelle N. Miron propose un amendement au projet de résolution. La proposition a été rédigée de concert avec les services et le promoteur du projet. Elle réitère l'importance de revoir la réglementation de zonage dans le secteur du boulevard de la Technologie, développer une vision d'ensemble pour le secteur, sécuriser les rues avoisinantes et aménager des espaces verts. Elle souligne que nous avons perdu de vue la vocation première de ce boulevard.

Monsieur le conseiller Mario Aubé revient sur la proposition d'amendement, notamment quant aux conditions relatives au boisé et l'impact que cet ajout pourrait avoir sur la réalisation du projet.

Madame N. Miron précise que le promoteur s'est engagé à ce que la zone tampon soit respectée et à replanter des arbres matures, le cas échéant.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin s'interroge si le changement du revêtement doit retourner au CCU. Monsieur Zahir Ouali confirme que cette modification ne nécessite pas une nouvelle recommandation du CCU et qu'elle n'affectera pas la réalisation du projet.

La proposition d'amendement est appuyée par madame la conseillère Caroline Murray et se lit comme suit :

« et ce, conditionnellement :

(...)

- au dépôt, à l'étape du permis de construire, d'un plan d'aménagement paysager validé par un ingénieur forestier afin de s'assurer que les arbres à replanter soient des espèces qui vont garantir la richesse et la pérennité du boisé existant sur le terrain, notamment celui sur l'emprise de la servitude de non-déboisement.
- à la modification de la couleur des revêtements extérieurs pour s'harmoniser avec les habitations voisines. »

Aucun vote n'est demandé sur l'amendement. Le projet de résolution tel qu'amendé sera déposé à la séance du conseil municipal de ce soir.

34.2 Projet numéro 140430 - Adoption finale - PPCMOI - Construire une habitation multifamiliale de 48 logements - 240, rue Magnus Est - District électoral de Bellevue - Alicia Lacasse-Brunet

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souligne les différentes rencontres qui ont eu lieu avec le promoteur quant à ce projet. Certaines promesses ont été proposées par le promoteur. Un plan d'aménagement paysager avec une plantation d'arbres/végétation sera exigé afin de mettre en place des mesures de mitigation et de créer une zone tampon avec l'édifice qui sera construit. Cela aidera la transition entre les immeubles unifamiliaux déjà existants et la nouvelle construction. La proposition d'amendement est déjà approuvée par le promoteur.

Sa proposition d'amendement, appuyée par madame Murray, se lit comme suit :

« Et ce, conditionnellement :

(...)

- au dépôt à l'étape du permis de construire, d'un plan d'aménagement paysager où la plantation des arbres et de la végétation et toute autre mesure de mitigation soit prévue pour atténuer l'effet de la présence du bâtiment projeté sur le voisinage. »

Monsieur le conseiller Denis Girouard se questionne quant au choix de l'organisme et sur la façon dont la sélection est effectuée.

Madame Lacasse-Brunet mentionne que l'organisme Mon Chez Nous détenait les logements sociaux à sa disposition et qui a trouvé le constructeur pour ériger le bâtiment. Des discussions ont eu lieu avec la ville par la suite pour utiliser l'espace du stationnement de l'aréna Baribeau afin d'y construire le bâtiment. Mon Chez Nous sera propriétaire de l'édifice et assurera sa gestion.

« et ce, conditionnellement :

(...)

- au dépôt à l'étape du permis de construire, d'un plan d'aménagement paysager où la plantation des arbres et de la végétation et toute autre mesure de mitigation soit prévue pour atténuer l'effet de la présence du bâtiment projeté sur le voisinage. »

Aucun vote n'est demandé sur l'amendement. Le projet de résolution tel qu'amendé sera déposé à la séance du conseil municipal de ce soir.

34.6 Projet numéro 140518 - Prévoir une participation municipale dans le Cadre du programme des Fonds fiscalisés - Fonds de solidarité FTQ - Pour la construction de logements abordables - Projet 341-347, boulevard Saint-Joseph - District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Marc Bureau

Monsieur le conseiller Marc Bureau salue ce projet. Il mentionne qu'il y aura du logement accessible pour les familles et il l'accueille très favorablement.

34.9 Projet numéro 140476--> CES - Modifications à la structure organisationnelle
- Service de l'interaction citoyenne - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Service de l'urbanisme et du développement durable

Monsieur le conseiller Steve Moran demande que cet item soit reporté suivant une décision du comité exécutif.

34.10 Projet numéro 140408 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle
- Service des communications

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon se demande pour quelles raisons il doit voter de nouvelles sommes alors que nous analyserons le tout en 2025.

Monsieur Yess Gacem mentionne qu'il n'y a pas de financement supplémentaire, mais que la demande vise à travailler à même les enveloppes actuellement en place en raison des postes qui sont actuels vacants. Ce sont des besoins actuels qui sont réajustés en fonction des budgets déjà disponibles.

Ajouts des items :

34.11 Projet numéro 140592 --> CES - Nomination intérimaire à titre de directrice du Service des ressources humaines

34.12 Projet numéro 140473 --> CES - Nomination intérimaire à titre de directeur(trice), Service de la mobilité

34.13 Projet numéro 140525 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 961-2024 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

34.14 Projet numéro 140571 - Projet de Règlement numéro 961-2024 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipement municipaux

Dépôt du règlement sur les redevances

Madame la conseillère Anik Des Marais est satisfaite de la proposition du projet de règlement. Les redevances pourront financer une partie des projets qui se trouvent principalement à l'ouest de la ville. La beauté de cet outil permet de payer pour le développement. Nous faisons un choix responsable en réduisant nos emprunts futurs. Le conseil municipal prendra une décision afin de léguer une ville en bonne santé financière et ne pas pelleter le problème par en avant. Elle remercie les membres du comité des finances et l'administration pour leur travail dans ce dossier. Elle mentionne que la mise en place de ces redevances payera la croissance par la croissance.

Retour sur le retrait des items 3.9 et 3.10

Monsieur Christian Tanguay mentionne que le report de ce projet n'aura pas d'impact sur les charges supplémentaires puisque le promoteur aura payé les redevances dans tous les cas.

35.1 Projet numéro 140479 – Analyse par le Service de l'urbanisme et du développement durable du potentiel d'autoriser les terrains de camping enregistrés à l'intérieur du périmètre urbain de Gatineau - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mike Duggan au conseil municipal du 9 juillet 2024

Monsieur le conseiller Mike Duggan fait un bref historique de sa demande. Il mentionne qu'un entrepreneur l'a approché afin d'analyser la possibilité de permettre le camping urbain. Le SUDD a indiqué que ce type de camping n'est pas interdit sur le territoire urbain de la ville. Ce projet ne peut toutefois avoir lieu dans les zones inondables.

Le comité exécutif a étudié le dossier et a discuté de la proposition. L'amendement que le comité souhaite apporter sera le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** l'émission d'un certificat d'enregistrement pour un camping requiert d'être conforme à la réglementation municipale et que l'usage de terrains de camping est déjà autorisé à plusieurs endroits dans le périmètre urbain, le comité exécutif confirme que l'usage de terrains de camping est déjà autorisé à plusieurs endroits dans le périmètre urbain et qu'aucune analyse n'est actuellement requise en ce sens. »

Monsieur Duggan souhaite retirer son avis de proposition. L'item est donc retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil de ce soir.

35.2 Projet numéro 140517 - Déterminer si le droit de préemption peut être exercé sur les Immeubles Tassé et s'ils peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social, communautaire ou abordable - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mario Aubé au conseil municipal du 24 septembre 2024

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que son avis de proposition déposé lors du précédent conseil municipal visait à exercer le droit de préemption. Il y avait un sentiment d'urgence d'agir en raison des préoccupations d'OMH. Il ne connaît pas la meilleure mécanique pour arriver à ces fins. Dans la sphère publique, les raisons lesquelles nous ne pouvons aller de l'avant avec le droit de préemption ne sont pas connues.

Monsieur le conseiller Steve Moran, appuyé par monsieur Aubé, propose l'amendement suivant :

« CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (LQ 2022, c. 25; projet de loi no 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la sous-section 32.1 de la *Loi sur les cités et villes* encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un droit qui permet à une ville d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption permet à une ville d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indique que le loyer mensuel moyen sur le marché traditionnel des logements de deux chambres à Gatineau était de 1 252 \$ en 2023, représentant une hausse de 8,9 % au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT QUE, selon le dernier rapport de la SCHL sur le marché locatif, le marché demeure tendu à Gatineau avec un taux d'inoccupation de 1,1 %;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 22 août 2023, du règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la ville de Gatineau (règlement numéro 938-2023);

CONSIDÉRANT le mandat du Service des biens immobiliers pour mettre en œuvre le plan d'action découlant de la stratégie d'acquisition et de disposition de propriétés (CP-SBI-2023-002);

CONSIDÉRANT le plan de travail de la Commission de développement du territoire et de l'Habitation (CDTH) et l'adoption par le conseil, le 4 juillet 2023, de la stratégie de logement abordable, qui a pour ligne directrice d'agir sur de multiples fronts afin de favoriser une offre de logements adaptée à la particularité et à la diversité des besoins;

CONSIDÉRANT l'importance capitale des 1000 logements abordables que représente le parc immobilier des Immeubles Tassé, présentement géré par la Fiducie Desjardins, ainsi que le potentiel de développement au-dessus des ensembles commerciaux du parc, estimé à plus de 500 unités;

CONSIDÉRANT QUE les équipes évaluent actuellement tous les outils à leur disposition pour préserver ce parc de logements abordables, face à la crainte de perdre ces unités;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation et la nécessité de prendre des décisions imminentes;

CONSIDÉRANT QUE ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier;

CONSIDÉRANT les enjeux et opportunités identifiés par l'administration ;

CONSIDÉRANT qu'une approche de collaboration auprès de Fiducie Desjardins et le promettant acheteur est recommandée afin de présenter un meilleur potentiel de gains pour la collectivité et une meilleure utilisation des ressources humaines et financières.

ET RÉSOLU QUE ce conseil :

Souhaite privilégier une approche de collaboration auprès de Fiducie Desjardins et le promettant acheteur, afin de trouver des réponses et des solutions aux préoccupations réelles qu'elle a vis-à-vis le maintien de l'abordabilité des logements de ce parc immobilier. »

Monsieur le conseiller Steve Moran revient sur la mécanique d'avis de proposition. Il mentionne que les membres du conseil n'avaient pas reçu cette proposition en amont.

Le projet de résolution tel qu'amendé sera déposé au conseil municipal de ce soir.

38.1 Projet numéro 140374 - Proclamation – « Dia de los Muertos » Jour des Morts
- 2 novembre 2024

Intervention de monsieur le conseiller Mike Duggan à l'effet que cette demande de proclamation semble contenir des notions religieuses et qu'il faudrait y porter une attention particulière puisque ce sujet peut être délicat à l'occasion.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 20.